

Technique

Chiens de protection des troupeaux

L'utilisation du chien de protection en estive

L'heure de la montée en estive à sonner, c'est vrai pour les troupeaux mais aussi pour les chiens de protection qui les accompagnent. Par rapport à l'exploitation, la montée en estive génère de nombreux changements en particulier pour les chiens dont c'est la première expérience (mélange de troupeaux, de chiens, disparitions des limites (clôtures), nouvelles stimulations (faune sauvage, fréquentation touristique,...), nouveau maître (le berger).

Ainsi, de manière à rendre l'utilisation des chiens facile et agréable, il s'avère nécessaire de prendre un certain nombre de dispositions simples, avant la transhumance et pendant la saison d'estive, qui conditionneront leur bonne intégration et leur efficacité....

La préparation du chien avant la transhumance

En premier lieu, l'estive ne doit pas constituer un terrain d'expérimentation (en revanche, c'est un lieu d'acquisition d'expérience pour le chien), ni un lieu de dressage des chiens de protection. En effet, il est absolument indispensable, que les chiens qui transument, acceptent

l'autorité du maître, possèdent les bases d'éducation (accepter d'être attaché, marcher en laisse, accepter la manipulation,...) et soient parfaitement attachés aux animaux afin de ne pas constituer de gêne pour le berger, ni être un élément de perturbation du troupeau ou même de la faune (chasse).

chiens qui transumeront, chiens de conduite compris.

Enfin, sur le plan logistique il est véritablement souhaitable d'organiser, notamment grâce aux héliportages ou aux portages par bât de pré-estive, l'approvisionnement des croquettes en quantité suffisante pour la durée de la saison et

en des points stratégiques (cabanes, le plus souvent) facilitant ainsi la tâche du berger.

Un dialogue et un investissement indispensables !

Les éleveurs donnent généralement des informations et recommandations concernant leurs troupeaux au berger qui assumera la responsabilité du troupeau collectif durant la saison estivale. On constate que ces mêmes recommandations sont trop souvent occultées pour ce qui concerne les chiens de

protection. Pour différentes raisons, il ne faut pas faire l'économie de ce dialogue indispensable.

Si les chiens utilisés à la montagne doivent être parfaitement préparés, ce qui est du ressort de leurs propriétaires comme indiqué plus haut, il est du devoir du berger de restituer les chiens en maintenant leur niveau d'éducation, pour ce faire, ce dernier doit posséder les clés utiles. Ainsi, il est indispensable que les éleveurs prennent le temps de communiquer, les dispositions sanitaires à appliquer (ex : vérifier régulièrement l'état du pelage (parasites)), les quantités d'alimentation à distribuer, les particularités de comportement de chaque chien ou encore d'indiquer les ordres à utiliser de manière à maintenir une constance et fournir les codes qui contribueront à placer le berger comme référent ou maître temporaire. A ce propos, il nous semble intéressant que soit fait mention sur le contrat de travail du berger, les engagements se rapportant à la présence de chien de protection.

Il est souhaitable que les éleveurs assurent la transmission des coordonnées du technicien chien de protection de secteur dès le début de la saison.

A la montagne...

Ainsi, l'engagement du berger doit être entier, il doit s'imposer comme l'autorité, la référence suprême pour le troupeau, les chiens de conduite et évidemment pour les Patous.

Dans les premiers jours, des éléments constituent naturellement des facilitateurs



En deuxième lieu, il est impératif que les animaux, ou tout au moins que la majorité du troupeau soit habituée à la présence de Patous avant la montée en estive. Cependant, il arrive que certains éleveurs n'aient pas de chiens de protection, pour une meilleure adaptation, il est souhaitable dans ce cas, que les éleveurs utilisateurs prêtent leurs chiens, 1 ou 2 mois avant la montée, à ceux qui ne le sont pas.

Par ailleurs, il convient que les chiens transhumants soient en parfait état santé, puisqu'effectivement, le bon état corporel, l'absence de parasites,... contribueront

également à une utilisation satisfaisante. Pour ce faire, il faut donc assurer une alimentation adaptée tout au long de l'année, effectuer une vermifugation de printemps et un déparasitage externe quelques jours seulement avant le jour J de la transhumance. En dehors de contribuer au bon état du chien, ces déparasitages évitent la contamination des autres chiens de l'estive. Il convient donc de traiter tous les



Technique

pour faire du berger le référent. En effet, celui-ci devient le seul humain présent ce qui garantit l'exclusivité de la relation (il n'y a pas de compétition avec le propriétaire), c'est le pourvoyeur de nourriture, il utilise des mots connus, il procure la caresse au moment du nourrissage par exemple. Néanmoins, ceci ne suffit pas, une fois la confiance établie, il convient que le berger puisse rapidement s'imposer hiérarchiquement, par différents moyens tels que la mise en laisse, l'interdiction de conflits entre chiens ou encore d'ordonner le retour au troupeau d'un chien s'en écartant et de féliciter verbalement l'exécution...

Concernant l'alimentation, la ration doit être quotidienne et adaptée en quantité. Contrairement aux chiens de conduite qui réclament une alimentation très énergétique, un aliment de maintenance suffit pourvu qu'il soit de qualité (env. 2 €/kg). Le distribution du petit lait (souvent pratiquée en Béarn) est à proscrire dans la mesure où il ne correspond pas aux besoins et provoque des diarrhées. L'idéal est de porter son choix vers une alimentation déshydratée, même si toutefois l'usage de croquettes oblige à s'assurer d'un abreuvement abondant et quotidien (s'il n'y a pas d'eau près de la couchade, il faut absolument que le chien soit nourri avant le passage près d'un point d'eau). En dehors de satisfaire les besoins physiologiques, le respect de ces règles évite des déviances tels que la divagation ou la chasse.

La distribution de la nourriture doit impérativement se faire en proximité immédiate du troupeau (quelques mètres), en évitant absolument le lieu d'hébergement du berger. C'est la raison pour laquelle, il faut privilégier l'association troupeau/nourriture et non l'association humain/cabane/nourriture. En effet, le non respect de cette règle risquerait de transformer votre chien de protection en « chien de cabane » ou au minimum en chien de protection intermittent, ce qui réduit considérablement l'efficacité et n'est évidemment pas recherché.

L'efficacité est conditionnée par d'autres facteurs comme notamment le type de gardiennage et le nombre de chiens utilisés. C'est ainsi que le gardiennage permanent associé à une conduite active et le regroupement nocturne constituent un gage certain d'optimisation des résultats. Ce mode de gardiennage présente comme autre vertu de garantir le maintien du troupeau dans les limites attribuées, de ce fait, interdit à la fois le mélange de troupeaux et conséquemment le passage des chiens sur un troupeau voisin. Le nombre de chiens utilisés constitue le second facteur important. Quelque soit la taille du troupeau, on considère que la bonne fourchette se situe entre 2 et 5 ou 6 chiens utilisés, celle-ci s'ajuste à chaque situation particulière. Un seul

chien n'est pas suffisant, puisqu'il ne permet pas de bénéficier de la spécialisation des chiens et donc de leur complémentarité. Face aux prédateurs potentiels que représentent un groupe de chiens divagants, une meute de loups ou un ours... l'utilisation du chien de protection doit nécessairement être plurielle puisqu'elle permet d'opérer en différents points et autorise le harcèlement. Nous considérons qu'il n'est pas utile de dépasser un groupe de 5 ou 6 chiens, au-delà, on constate plus d'inconvénients que d'avantages, notamment, un « effet de meute » peut être généré ainsi que des conflits entre chiens devenant plus difficilement contrôlables par le berger.

Il est à noter que dans le groupe de chiens, la hiérarchie, s'imposera le plus souvent d'elle-même et sans intervention du berger. Si malgré tout 2 chiens continuent à se provoquer, et cela arrive parfois, le berger doit alors s'imposer fermement. Dans quelques rares cas, les provocations persistent et perturbent le bon fonctionnement, il vaut mieux alors redescendre l'un des chiens à l'exploitation.

Le rôle des Techniciens Chien de Protection (TCP)

Les TCP de l'association présentent l'avantage de connaître tous les chiens suivis qui transhumeront et, leur disponibilité est permanente. Avant l'estive, ils peuvent intervenir en concertation avec les éleveurs pour aider (déterminer l'aptitude de tel ou tel chien à transhumer), pour conseiller (définir le nombre de chiens à utiliser), pour renforcer des estives en manque de chiens (certaines estives sont suffisamment dotées et peuvent prêter pour la saison un chien à d'autres estives sous-équipées)....

En raison de la fréquentation touristique en montagne, la prévention est un élément à ne pas négliger, il est important de disposer

aux abords des estives, des panneaux de prévention mentionnant la présence de Patous. Ces panneaux sont mis gracieusement à la disposition des estives de la zone du massif pyrénéen par les TCP avant et pendant la saison estivale.

Comme nous l'indiquons plus haut, il est fortement souhaitable que les éleveurs informent leur berger du soutien possible des TCP et plus particulièrement des nouveaux bergers embauchés. En effet, durant tout l'été les TCP sont disponibles pour se rendre en montagne et apporter de l'information et du conseil pratique. Ils sont également là pour solutionner d'éventuels problèmes qui pourraient se présenter. Par exemple, certains chiens se trouvent mis en situation dans des zones à forte densité de cervidés, condition qu'ils ne connaissaient pas sur leur exploitation. Cette stimulation peut alors déclencher un comportement de poursuite puis de chasse. Dans ce cas, il convient de réagir le plus tôt possible afin d'enrayer l'apparition de ce comportement déviant et notamment en contactant le technicien de secteur qui interviendra. Dans tous les cas d'apparition de comportement non adapté, il est indispensable d'intervenir très précocement pour empêcher que celui-ci ne se transforme en une mauvaise habitude difficile à corriger. Plus on tarde, plus le mauvais comportement s'enracine.

Enfin, il arrive que des naissances aient lieu pendant la période d'estive, dans ce cas, il est préférable de redescendre la chienne sur l'exploitation avant la mise-bas et de prévenir le technicien de secteur afin de planifier le placement des chiots. Rappelons toutefois, que la période idéale de placement se situe entre début octobre et fin mars, par conséquent, mieux vaut éviter toute saillie entre décembre et fin mai.

En matière de chien de protection comme pour les autres chiens de travail, il faut considérer

que rien n'est jamais définitivement acquis.

Ainsi, c'est par la rigueur de l'éleveur dans le dressage que le berger bénéficiera d'un chien fonctionnel et agréable, et par la constance et la volonté des deux à maintenir ce degré de dressage que le chien de protection remplira sa fonction dans la durée....

Cyprien Zaire

Avec les contributions de G. Guillet et des TCP La Pastorale Pyrénéenne



Technicien et berger

© C. Zaire